

**S.P.R.B. – B.D.U.**  
**Monsieur Fr. TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
**Direction de l'Urbanisme**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Réf. D.U. : 01/pfd/613182  
Réf. C.R.M.S. : AA/KD/AND-2.215/s.598  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Avenue d'Itterbeek, 498 - Ecole Raymond Van Belle.  
Installation de 2 classes préfabriquées type « container » pour une durée de 2 ans  
(durant le chantier).  
**Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.**  
*(Dossier traité par Mme S. Buelinckx – D.U.)*

En réponse à votre lettre du 22 décembre 2016, sous référence, reçue le 22 décembre, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 11 janvier 2017.

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection du site du Luizenmolen.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées ne porteraient pas atteinte au site classé. La CRMS insiste toutefois pour limiter l'installation des containers à la stricte durée du chantier.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier. ; B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.